

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date et lieu : 13 Décembre 2018 – Mairie de Tarcenay -** Heure de début : 18h45 - Heure de fin : 19h15

Secrétaires de séance : Isabelle Lefebvre et Emmanuel Lacombe

Le compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance signé par les membres du conseil.

Membres présents : Maxime Groshenry, Christophe Faivre-Pierret, André Vergey, Patrice Prétot, Isabelle Lefebvre, Pierre Clause, Nicolas Cretin, Michel Dartevél, Emmanuel Lacombe, Martine Cuinet, Anne Henry.

Membres absents excusés : Aude Maire (pouvoir à Anne Henry), Isabelle Gagnet-Cantin (pouvoir à Patrice Prétot), Sébastien Rognon (pouvoir à Céline Débois)

### **Rappel de l'ORDRE DU JOUR**

Répartition de l'actif restant dû à la commune avant dissolution du Syndicat Intercommunal du plateau de Tarcenay :

Suite à sa dissolution, il convient de répartir les comptes entre les communs membres du Syndicat Intercommunal du Plateau de Tarcenay. Cette répartition se fera au prorata de la population municipale 2017 de chaque commune.

La balance des comptes du syndicat présente un solde de 70 775,32 €, la population de la commune au titre de 2017 étant de 1012 habitants, la commune sera créditée de la somme de 27 248,50 €, soit 38,5% du solde.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette répartition de l'actif du syndicat intercommunal du plateau de Tarcenay.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h15.

Les secrétaires de séance :

Isabelle Lefebvre

Emmanuel Lacombe

### **INFORMATIONS**

#### **COMMUNE NOUVELLE**

**Samedi 5 janvier 2019 : Election du Maire et des Adjointes de la commune nouvelle TARCENAY-FOUCHERANS à 10h à la salle des fêtes de Tarcenay.**

#### **SECRETARIAT ET AGENCE POSTALE**

**Le secrétariat de mairie et l'agence postale seront fermés le samedi 5 janvier 2010.**



#### **Horaires d'ouverture au public :**

Lundi de 17h00 à 19h00  
Mercredi de 08h30 à 11h30  
Jeudi de 13h00 à 16h30  
Samedi de 08h30 à 10h30

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date et lieu : 27 novembre 2018 – Mairie de Tarcenay -** Heure de début : 20h15 - Heure de fin : 22h30

Secrétaires de séance : Isabelle Lefebvre et Emmanuel Lacombe

Le compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance signé par les membres du conseil.

Membres présents : Maxime Groshenry, Christophe Faivre-Pierret, André Vergey, Patrice Prétot, Isabelle Lefebvre, Pierre Clause, Nicolas Cretin, Michel Dartevél, Emmanuel Lacombe, Aude Maire, Sébastien Rognon.

Membres absents excusés : Martine Cuinet (pouvoir à Christophe Faivre-Pierret), Céline Débois (pouvoir à Sébastien Rognon), Isabelle Gagnet-Cantin (pouvoir à Patrice Prétot), Anne Henry (pouvoir à Maxime Groshenry)

### **Rappel de l'ORDRE DU JOUR**

1. Contrat P@C avec le Département et le territoire loue-Lison (2018/2019)
2. Reprise partielle des équipements du lotissement de Mme Doris Cuinet (voierie/réseaux)
3. Portage foncier à l'EPF du Doubs BFC (propriété indivision M. Guy Vergey)
4. Demande de subvention au titre de la DETR : acquisition de matériel informatique
5. SYDED : groupement d'achat d'énergie
6. Modification budgétaire
7. Divers

#### **1. Contrat P@C avec le Département et le territoire loue-Lison (2018/2019) :**

Dans le cadre de son projet stratégique C@P 25 (Construire, aménager, préserver), le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux. Cette évolution est guidée par les principes de :

- Subsidiarité : le Département intervient là où c'est nécessaire et pour apporter une plus-value,
- Différenciation : en tenant compte des caractéristiques locales, l'intervention du Département diffère d'un territoire à l'autre afin de corriger les disparités et les inégalités, et pour renforcer les solidarités.

Concrètement, le Département propose la signature, avec le bloc communal (communes et EPCI), d'un contrat intitulé P@C (Porter une action concertée) qui couvrira le territoire Loue Lison, pour une durée de 4 ans (2018-2021).

Visant à faciliter l'articulation des politiques départementales avec les stratégies et les priorités locales exprimées dans les projets de territoire, ceci dans un souci de cohérence, d'efficacité et de lisibilité de l'action publique, ce contrat est construit autour de 4 axes complémentaires :

- ✓ 1<sup>er</sup> axe : expression des interventions et/ou des priorités du Département sur le territoire, dans une logique de convergence des politiques publiques,

- ✓ 2<sup>ème</sup> axe : accompagnement à l'émergence et à la mise en œuvre opérationnelle des projets locaux,
- ✓ 3<sup>ème</sup> axe : soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux,
- ✓ 4<sup>ème</sup> axe : intégration de « branches » thématiques (sport, culture, jeunesse, ...).

Pour le 3<sup>ème</sup> axe (soutien aux projets locaux), l'intervention du Département se fera par la mobilisation d'une enveloppe financière spécifique à chaque territoire. Ainsi, pour le territoire Loue Lison, le montant de l'enveloppe financière dédiée par le Département est de 2 500 000 € (soit 25,01 €/habitant/an). La mobilisation de cette enveloppe se fera selon 2 volets :

- Volet A : soutien aux projets s'inscrivant dans un projet de territoire et répondant aux priorités du Département,
- Volet B : soutien aux projets d'intérêt local.

Au regard du projet du territoire Loue Lison (enjeux, axes stratégiques, priorités, ...) et des projets recensés d'ici 2021, la répartition de l'enveloppe dédiée à l'axe 3 du contrat P@C a été arrêtée comme suit : pour les projets relevant du volet A : 60 % de l'enveloppe (soit 1 500 000 €), pour les projets relevant du volet B : 40 % de l'enveloppe (soit 1 000 000 €).

Une clause de revoyure est prévue à la fin de l'année 2019 afin de faire le point sur le niveau de mobilisation de l'enveloppe dédiée par le Département à chaque territoire, ce qui permettra, si nécessaire, de procéder à un éventuel ajustement de l'engagement du Département pour répondre aux besoins identifiés.

L'animation du contrat P@C et la prise des décisions nécessaires à sa mise en œuvre relèveront des prérogatives d'une instance de concertation. Les représentants du bloc communal (communes et EPCI) au sein de l'instance de concertation s'exprimeront au nom de l'ensemble du territoire, pour la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé avec le Département.

Le contrat P@C du territoire Loue Lison a été élaboré par le Département et par les représentants du bloc communal (communes et EPCI), à partir d'un diagnostic commun et d'une vision partagée des enjeux de développement du territoire concerné.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré : prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires, approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire de Loue Lison, et autorise le Maire à signer ce contrat.

## **2. Reprise partielle des équipements du lotissement de Mme Doris CUINET :**

Lors de la dernière réunion de la commission urbanisme, il est apparu qu'un élément cadastral ne permettait pas de délibérer pour la reprise des équipements communs (voirie, réseaux) d'une partie de la rue de la Source comme cela était convenu dans les conventions de reprise signées en décembre 2014 et en septembre 2017. La délibération sera donc prise ultérieurement.

## **3. Portage Foncier à l'EPF du Doubs :**

La commune prévoit d'acquérir la maison ainsi qu'un terrain situés Grande Rue, propriété de l'Indivision de M. Guy VERGEY, en vue d'une extension du pôle éducatif, par un regroupement du groupe scolaire sur un seul site : Tarcenay. A cet effet, il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC, qui sera chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de Tarcenay ou à tout opérateur désigné par elle (Syndicat Education 2000, qui portera le projet de construction pour le site unique).

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, décide de confier le portage du foncier de l'opération concernée à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC, d'autoriser le Maire, à signer la convention opérationnelle correspondante et tout document s'y rapportant.

## **4. Demande de subvention :**

Afin de remplacer et d'acquérir du nouveau matériel informatique, la commune a sollicité l'entreprise ANS qui nous propose un devis de 5 575,72 €HT. Une demande de subvention au titre de la DETR va donc être déposée pour ce montant.

## **5. SYDED Groupement d'achat :**

Le SYDED, Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement, proposent aux communes d'adhérer à un groupement ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés, ceci afin de pouvoir négocier et obtenir des tarifs préférentiels sur l'énergie auprès des différents fournisseurs présents sur le marché.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, accepte de faire partie de ce groupement de commandes et autorise le Maire à signer l'acte constitutif du groupement.

## **6. Modification budgétaire :**

A l'ouverture du budget lotissement des Montots en 2010, les terrains qui avaient été acquis par la commune auraient dû être cédés du budget principal vers le budget lotissement pour leur coût d'acquisition soit 178 022,91€. Cette opération ayant été omise à l'époque, il convient de procéder à une régularisation avant la clôture du budget lotissement le 31/12/2018, pour intégrer le coût d'acquisition des terrains au prix de revient et diminuer de facto l'excédent versé sur le budget communal.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, autorise le Maire à comptabiliser cette opération en modifiant les crédits budgétaires ouverts sur le budget lotissement.

## **7. Divers :**

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, accepte le chèque d'un montant de 360 € adressé à la commune par le Centre des Finances Publiques, en raison d'un dégrèvement de la taxe foncière 2018.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h30.

Les secrétaires de séance :

Isabelle Lefebvre

Emmanuel Lacombe

---

## **INFORMATIONS**

---



La collecte au profit de La Ligue contre le Cancer est terminée, le montant s'élève pour 2018 à la somme de 7063€. Sur les 3 dernières années c'est 21 099€ de dons qui ont été collectés sur notre commune. Un grand merci aux généreux donateurs et aux délégués.